



# Les avocats de Mawda veulent attaquer Francken

**Les conseils des parents de Mawda envisagent de déposer plainte pour divulgation d'informations confidentielles.**

**L**es parents de la petite Mawda Shawri, atteinte mortellement par une balle de la police alors qu'elle se trouvait à bord d'une camionnette remplie de migrants kurdes, sont sur le point de déposer une demande de régularisation pour motif humanitaire. Mais outre cette demande, les avocats de la famille envisagent aussi de porter plainte au civil contre Theo Francken et Bart De Wever.

En cause ? Les informations livrées fin de la semaine dernière par le président de la N-VA sur le

parcours de la famille Shawri, précisant qu'ils avaient été interceptés dans notre pays à plusieurs reprises, notamment dans un camion frigorifique. Selon Alexis Deswaef, l'ancien président de la Ligue des droits de l'homme, ces informations ont fuité illégalement du cabinet Francken.

Selma Benkhelifa, l'avocate des parents de Mawda, explique : « *Déposer plainte, c'est notre volonté, car ce qui s'est produit est grave, mais nous vérifions la faisabilité au plan juridique. (...) En effet, pour aboutir, il faudra une levée de l'immunité parlementaire de Theo Francken et/ou de Bart De Wever, laquelle ne peut être possible que par l'intervention du président de la Chambre, qui n'est autre que Siegfried Bracke, du même parti... » ■*

# Mawda : Francken et De Wever visés par les avocats de la famille

## ASILE Les leaders N-VA ciblés pour divulgation d'informations...

- La famille Shawri introduit une demande de régularisation.
- Theo Francken conseille aux parents une autre procédure : se poser en « victimes de la traite des êtres humains ».
- Les avocats, eux, veulent déposer une plainte au pénal contre Francken et De Wever pour divulgation d'informations confidentielles...

En attendant le rapport du comité P sur les circonstances dans lesquelles la petite Mawda a trouvé la mort dans la nuit du 16 au 17 mai, atteinte par une balle de la police alors qu'elle se trouvait à bord d'une camionnette transportant des migrants kurdes, le gouvernement fédéral, Theo Francken en premier, devra prendre attitude sur la demande de régularisation qui sera introduite, sous peu, par la famille de la victime. Ajoutez à cela que les avocats de la famille kurde n'excluent pas, nous disent-ils, de déposer plainte au pénal contre Theo Francken et Bart De Wever, pour divulgation d'informations relatives au dossier administratif...

Reprenons.

### La demande de régularisation

Les parents de la petite Mawda sont sur le point d'introduire une demande de régularisation exceptionnelle pour motif humanitaire. Selma Benkhelifa, avocate de la famille Shawri - elle assure la défense avec Olivier Stein -, nous explique : « En fonction du lieu de résidence de la famille, hébergée jusqu'à présent ici et là grâce à l'intervention de la Plateforme citoyenne, nous adresserons la demande au bourgmestre de la commune bruxelloise concernée, comme la procédure l'exige. Nous avons informé le cabinet du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Theo Francken, de notre intention. »

Dans l'argumentaire des avocats, il sera vraisemblablement fait référence, au-delà des raisons humanitaires en tant que telles, à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui a trait au « droit à un procès équitable ». À savoir : la famille s'est constituée partie civile dans l'affaire, elle revendique le droit de prendre part à la procédure judiciaire, d'avoir accès au dossier, etc.

### La « solution » de Theo Francken

C'est Theo Francken, ministre de tutelle, qui doit trancher. Il a un pouvoir discrétionnaire. Le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration a laissé entendre que la décision serait prise après concertation au sein du gouvernement. Contactée dimanche, la porte-parole de Theo Francken nous précisait ceci : « Nous prenons acte de la demande, mais pour nous, la régularisation n'est pas la procédure adéquate dans ce cas. En fait, nous appelons la famille à se poser en victime de trafiquants d'êtres humains, ce qui donne droit à un séjour temporaire sur le terri-

toire pour autant qu'elle collabore avec les autorités judiciaires pour identifier les passeurs. De cette façon, et plus largement, on peut lutter contre la traite d'êtres humains. C'est juste et efficace. C'est la bonne procédure, selon nous. »

En l'occurrence, Theo Francken soumettra ces arguments aux partenaires de la suédoise. Au nom du VLD, Alexander De Croo, qui penche lui aussi pour cette procédure de victime de trafic d'êtres humains, a recadré pour le reste : « Si le secrétaire d'Etat souhaite en parler au sein du gouvernement avant de prendre lui-même la décision en âme et conscience, on peut le faire, mais alors sur base du dossier complet et de l'avis de l'Office des étrangers. »

Pour le CD&V, Kris Peeters, vice-Premier, a fait savoir qu'il était favorable à une autorisation de séjour provisoire d'un an, le temps d'y voir clair dans l'enquête et le dossier plus largement.

Quant au « Scize », on sait qu'à la suite de sa rencontre, mardi dernier, avec les parents de la petite Mawda, Charles Michel avait souligné que plusieurs possibi-

lités s'offraient à eux pour rester sur le territoire : la régularisation pour circonstances exceptionnelles, l'obtention du statut de victimes de la traite des êtres humains ou la procédure classique de demande de protection internationale.

### Une plainte au pénal ?

Après avoir opté pour la demande de régularisation, les avocats de la famille Shawri réfléchissent cette fois à l'opportunité de... déposer plainte au pénal contre Theo Francken et/ou Bart De Wever pour

divulgation du dossier administratif, dans les mains de l'Office des étrangers. En cause : une série d'informations livrées par la presse, et par Bart De Wever lui-même lorsque, fin de semaine dernière, pointant la part de « responsabilité » des parents, disait-il, dans la mort de leur fille, le président de la N-VA avait retracé leur parcours d'illégaux, entre l'Allemagne, la Belgique et l'Angleterre, précisant qu'ils avaient été interceptés dans notre pays à plusieurs reprises, notamment à bord d'un camion frigorifique... D'où viennent ces informations ? Pour les avocats, également pour Alexis Deswaef, président sortant de la Ligue des droits de l'homme (son mandat a expiré, Olivia Venet le remplace depuis vendredi dernier, lire ci-dessus), c'est écrit : le cabinet Francken a organisé les fuites. « C'est illégal, ces informations sont confidentielles, et l'on voit bien qu'on les utilise ici pour tenter d'influencer l'opinion. »

Selma Benkhelifa calibre : « Déposer plainte, c'est notre volonté, car ce qui s'est produit est grave, mais nous vérifions la faisabilité au plan juridique. Je veux préciser que si nous devons décider finale-

ment de ne pas y aller, ce serait juste parce que nous considérons que la plainte n'a aucune chance d'aboutir, pas parce que nous la jugerions infondée. En effet, pour aboutir, il faudra une levée de l'immunité parlementaire de Theo Francken et/ou de Bart De Wever, laquelle ne peut être possible que par l'intervention du président de la Chambre, qui n'est autre que Siegfried Brucke, du même parti... Bref, on étudie le dossier, on consulte des collègues avocats. » ■

DAVID COPPI

## DROITS DE L'HOMME

### Pour ses débuts,

Olivia

Venet

n'oublie pas

Bart De Wever

Elle succède à Alexis Deswaef - qui a opéré durant six ans - à la présidence de la Ligue des droits de l'homme, bientôt rebaptisée Ligue des droits humains. Avocate de formation, spécialiste du

droit pénal, bruxelloise, Olivia Venet a également travaillé trois ans au service de droit international humanitaire de la Croix-Rouge de Belgique. Elle a présidé la commission Justice de la

Ligue des droits de l'homme, de 2006 à 2013. Elle a pris ses fonctions samedi. À propos des commentaires de Bart De Wever vendredi dernier, et la part de « responsabilité » de la famille de

la petite Mawda, elle assène : « Charger comme il l'a fait une famille qui vient de perdre son enfant, cela quel que soit le contexte, c'est d'une indécence absolue. »

D. CI (AVEC B.)